

## Événements en 2020

Au cours de l'année 2020, la situation des droits des autochtones au Venezuela s'est caractérisée par l'émergence de nouvelles réalités qui affectent non seulement leur intégrité personnelle, sociale, économique et culturelle, mais aussi le territoire ancestral en tant que totalité de l'espace où se déroule leur vie collective.

### **L'exploitation minière : la principale menace**

L'un des problèmes les plus complexes qui se sont manifestés ces dernières années dans les territoires autochtones est la croissance excessive de l'exploitation minière illégale dans diverses régions du pays. En fait, plusieurs rapports montrent la croissance des activités minières et leur expansion dans différentes régions des États d'Amazonas et de Bolivar. À cet égard, des organisations socio-environnementales comme l'*Association Wataniba* et des organisations autochtones comme l'*Organisation régionale des peuples autochtones d'Amazonas (ORPIA Amazonas)* et *Kuyujani del Caura* (Bolivar) ont lancé des alertes publiques au cours de l'année 2020, non seulement par rapport à la croissance des activités minières, mais aussi sur les graves conséquences environnementales et socioculturelles qu'elles produisent. Les principaux impacts concernent la destruction de vastes zones de forêt et de jungle (habitats autochtones), la contamination de l'eau par des substances toxiques (mercure) affectant la santé de la population et la fragmentation des communautés autochtones avec un fort impact sur l'identité culturelle.

Tout ceci a conduit la *Commission interaméricaine des droits de l'homme* (CIDH) à conclure que :

*"En ce qui concerne le Venezuela, l'activité minière serait la principale menace pour l'intégrité des forêts et la survie culturelle. Cette menace se traduit par la déforestation et la contamination de l'eau des rivières. De nombreuses communautés seraient limitées dans leur alimentation traditionnelle en raison du mercure utilisé dans les mines." <sup>1</sup>*

En outre, en 2020, l'ouverture de concessions minières pour l'exploitation de minéraux dans le cours de plusieurs rivières de l'État de Bolivar, et la création de sociétés militaires commerciales pour l'exploitation des ressources nationales dans la région sud du pays, telles que les produits forestiers et les minéraux, ont été soulignées. Ces activités de promotion ont été étendues par l'État vénézuélien grâce au mégaprojet "Arc Minier de l'Orénoque" (*Arco Minero del Orinoco*), qui prévoit l'exploration et l'exploitation de divers minéraux. Ce projet a été publiquement remis en question par divers secteurs nationaux et internationaux, et au cours de l'année 2020, le rapport du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui fait état de graves violations des droits de l'homme dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arc minier de l'Orénoque, s'est distingué. À cet égard, le rapport des Nations unies signale :

*Selon l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), les municipalités minières de l'État de Bolivar sont la principale source de l'augmentation des cas de paludisme observés au Venezuela. Les bassins où l'eau contaminée s'accumule en raison de l'activité minière sont devenus des points chauds pour le paludisme. Le paludisme et d'autres affections telles que la diarrhée et les maladies des voies respiratoires, ainsi que les maladies évitables par la vaccination, comme la rougeole, prolifèrent au sein de la population autochtone, avec des issues souvent fatales, car ces communautés n'ont souvent qu'un accès limité ou inexistant aux traitements.<sup>2</sup>*

Ce rapport insiste sur le fait que l'exploitation minière dans le sud du Venezuela est peut-être le principal problème auquel sont confrontés les peuples et les communautés autochtones. À cet égard, il a détaillé :

*L'exploitation minière a différentes répercussions sur les peuples autochtones et l'exercice de leurs droits individuels et collectifs, principalement en raison de la présence et des actions des groupes armés et des dommages environnementaux. Une de ces conséquences est la perte de contrôle sur les territoires traditionnels et les ressources naturelles, ce qui a un fort impact sur leur droit à l'autodétermination. Les personnes interrogées par le HCDH ont également souligné les difficultés découlant de l'absence de démarcation officielle des territoires autochtones, et leur conviction que ces peuples exerceraient un plus grand contrôle sur ce qui se passe sur leur territoire s'ils disposaient de titres officiels. La présence d'unités militaires, de bandes criminelles et d'éléments armés compromet généralement la paix et la sécurité dans leurs communautés.<sup>3</sup>*

D'autre part, en 2020, le gouvernement national a adopté une résolution autorisant l'activité minière dans les eaux des principaux fleuves de l'État de Bolivar. Pour la première fois, l'exploitation minière fluviale est expressément autorisée sans la réalisation des Études d'impact environnemental et socioculturel requises par la Constitution et les processus de consultation libre, préalable et informée des peuples et communautés autochtones présents sur ces territoires.

### **Groupes armés externes dans les territoires autochtones**

Un autre aspect qui ressort des peuples et communautés autochtones en 2020 est la présence accrue de nombreux groupes armés sur leurs territoires, qui agissent et opèrent librement, exerçant un contrôle politique et spatial, sans aucune mesure de l'État vénézuélien. Cette réalité a donné lieu à plusieurs affrontements dans les communautés autochtones et à des menaces à l'encontre des dirigeants autochtones qui défendent leurs droits collectifs.

À cet égard, il convient de souligner l'invasion du territoire ancestral du peuple *Uwottüja* dans l'État d'Amazonas, qui a vu ses terres occupées dans tout le bassin du fleuve Sipapo par des groupes de mineurs illégaux protégés par des groupes extérieurs armés. Dans ce cas, l'organisation indigène *Uwottüja del Sipapo* (*La Organización Indígena del Pueblo Uwottüja del Sipapo / OIPUS*) a demandé aux différentes autorités civiles et militaires de l'État vénézuélien d'adopter des mesures pour évacuer la zone et paralyser toutes les activités minières dans la région.

En mars 2020, de nombreuses communautés des fleuves Sipapo, Cuaio, Autana, Guayapo et du moyen Orénoque ont tenu une assemblée dans la communauté de Pendare, à laquelle plus de 300 personnes ont participé, prenant la décision de bloquer l'entrée de ces groupes irréguliers sur leur territoire. Cela a généré de fortes tensions et des discussions entre les groupes illégaux et les communautés, qui ont conduit à l'évacuation temporaire de la zone, mais avec de fortes pressions pour poursuivre ces activités illégales dans la zone, y compris l'exploitation minière, la contrebande de carburant et de nourriture, le trafic de drogue et les activités connexes, et le recrutement forcé de jeunes pour des activités illégales. Avec les actions menées par OIPUS et ORPIA, une expulsion de ces acteurs a été réalisée fin mars 2020, avec l'intervention de certaines institutions publiques telles que le bureau du médiateur et le bureau du procureur général. Il convient de noter que plusieurs dirigeants du mouvement autochtone ont fait l'objet de pressions et de menaces. Fin 2020, la situation était assez tendue dans la région en raison des pressions exercées pour la réouverture des activités minières, avec la division de certaines communautés et des affrontements internes.

Dans le cas de l'État de Bolívar, il est important de souligner la situation vécue par les peuples autochtones Ye'kwana et Sanima dans le bassin du fleuve Caura, qui, en 2020, a été entièrement envahi par les activités minières illégales, avec des situations graves qui maintiennent les communautés dans un climat de frayeur. Des groupes armés (syndicats et dissidents de la guérilla colombienne) sont actifs dans la région, non seulement pour protéger les mineurs, mais aussi pour contrôler toutes les activités qui se déroulent dans le bassin. Cela a créé une atmosphère très tendue dans la région, avec des menaces pour l'intégrité personnelle et culturelle de ces peuples, la destruction de l'environnement, différents types d'activités illégales et de fortes confrontations entre les communautés et les groupes miniers et armés. Malgré les diverses dénonciations publiques qui ont été faites, les organismes d'État vénézuéliens n'ont pas été en mesure de contrôler ce grave problème.

Une autre situation à souligner est celle qui affecte d'une façon générale le peuple Pemón dans l'État de Bolívar, et son vaste territoire dans la Gran Sabana, l'Alto Paragua et le secteur Ikabarú, lié au fait qu'il est entièrement accaparé par des activités minières illégales et légales. Le problème du territoire de Pemón s'est considérablement aggravé en 2020, en raison de l'intervention d'agents externes, publics et privés, entraînant de fortes confrontations entre les communautés et les groupes militaires, ou les groupes externes armés, dans des conflits pour le contrôle de zones riches en minéraux. Ces affrontements ont donné lieu à plusieurs cas de privation de liberté pour les autochtones, avec l'ouverture de procédures judiciaires et le déplacement de nombreuses familles Pemón vers le Brésil et la Guyane. Les graves problèmes rencontrés dans la région ont conduit certaines communautés touchées à demander des mesures de précaution à la CIDH, qui a émis des mesures de protection pour plusieurs communautés de la Gran Sabana. Fin 2020, les tensions se sont intensifiées en raison de l'état de santé grave de certains autochtones Pemón détenus dans diverses prisons du pays, et notamment du décès de l'un d'entre eux qui était dans un état critique.

## **Droits territoriaux**

Les droits territoriaux des peuples autochtones sont établis par l'article 119 de la Constitution. Cette disposition établit que :

*« les peuples autochtones et leurs communautés ont des droits originaux sur leurs habitats et leurs terres, qui doivent être délimités afin de garantir la propriété collective. Il est important d'évaluer les progrès accomplis dans le respect de l'obligation constitutionnelle de procéder à la démarcation des territoires autochtones ».*

Il est de notoriété publique que le processus de démarcation nationale, qui a débuté en 2001, a fonctionné jusqu'en 2015 environ. Ainsi, d'ici 2020, l'État vénézuélien aura passé plus de cinq ans sans procéder à des démarcations dans les habitats et les terres autochtones, ce qui non seulement ne respecte pas son obligation constitutionnelle de démarcation mais entrave également les possibilités de protection effective des territoires ancestraux autochtones.

À cet égard, il convient de noter la paralysie de toutes les activités et du traitement des dossiers par les communautés ou les peuples, ouverts dans les Commissions régionales de démarcation de chacun des États ayant des populations autochtones. Les dossiers sont archivés et il n'y a pas de justification des exigences techniques pour aller de l'avant. Normalement, l'organisme public chargé de mener le processus, le ministère des peuples autochtones, affirme qu'il n'y a pas de budget pour étayer les dossiers. Cependant, tout indique que la paralysie du processus est fondamentalement due à un manque de volonté politique de délimiter effectivement les territoires autochtones, dans un contexte d'extractivisme croissant de l'État et d'imposition de projets de différents types dans les espaces territoriaux autochtones.

Par conséquent, tout indique qu'il n'y a pas eu de progrès en termes de réalisation de nouvelles démarcations et de remise de titres en 2020, avec environ 85% des territoires autochtones qui n'ont toujours pas été démarqués, alors que la Constitution elle-même établit que le processus doit être achevé dans un délai de deux ans. Comme l'a souligné Vladimir Aguilar, professeur à l'Université des Andes et chercheur pour l'Association Wataniba :

*"Les autochtones vénézuéliens, confrontés au droit de res nullius (chose ou bien sans propriétaire, mais néanmoins appropriable) de leurs territoires, ont dû faire appel à leurs traditions, à leurs propres institutions, usages et coutumes, pour faire face à l'autre droit non autochtone mais, surtout, pour contenir le processus de fragmentation territoriale auquel ils sont soumis " 4.*

## **Santé des autochtones**

La Constitution reconnaît le droit des peuples autochtones à des soins de santé complets qui tiennent compte de leurs pratiques et de leurs cultures, ainsi que de leur médecine traditionnelle.

L'année 2020 a été caractérisée par l'évidence de graves déficiences dans le fonctionnement du système de santé publique dans les territoires autochtones, comme le révèle le besoin de soins préventifs et curatifs dans le contexte de la pandémie de

COVID-19. De même, les conditions générales de santé de la population autochtone ont été affectées par l'absence de mise en œuvre de politiques publiques adéquates et la détérioration structurelle du système de santé publique, avec de graves conséquences dans le contrôle des maladies endémiques et des épidémies, et spécifiquement dans la gestion de la pandémie de COVID-19, en raison des déficiences dans le fonctionnement du réseau ambulatoire et des hôpitaux, du manque de médicaments et d'équipements, et du manque de soutien logistique pour entrer dans les territoires autochtones.

Au cours de l'année 2020, de graves problèmes de santé se sont poursuivis dans les habitats et les terres autochtones, liés à des maladies endémiques telles que le paludisme, la tuberculose, l'hépatite, les maladies gastro-intestinales et respiratoires, ainsi que des épidémies liées à la rougeole et, plus particulièrement, au COVID-19. À cette situation s'ajoute une augmentation de la morbidité et de la mortalité dues à ces maladies dans les territoires autochtones, en raison de l'augmentation de l'activité minière au cours des cinq dernières années. Ce problème s'est principalement posé dans la région amazonienne, qui abrite environ 30 peuples autochtones différents. Il existe une relation directe entre l'augmentation du nombre de maladies et la mobilité des mineurs ; par exemple, le paludisme présente des taux élevés dans les municipalités situées sur des terres autochtones où l'exploitation minière illégale est présente.

En ce qui concerne la pandémie, il est important de noter qu'elle s'est produite dans des territoires autochtones dotés d'un système de santé caractérisé par de graves problèmes de fonctionnement, sans système d'alerte précoce et sans propositions de mesures d'isolement efficaces. Par exemple, le ministère de la santé a préparé un guide contenant un plan pour faire face à la pandémie de COVID-19 chez les peuples et les communautés autochtones, qui comprend diverses politiques pour faire face à l'urgence, y compris, pour la première fois, des mesures spécifiques pour les peuples autochtones en isolement volontaire ou en premier contact. Ceci est très significatif, car jusqu'à présent il n'y avait pas eu de reconnaissance explicite de la part de l'État vénézuélien, d'où l'importance particulière de ce guide. Le plan stipule que :

*L'Etat vénézuélien a pris un ensemble de mesures exceptionnelles pour faire face à la pandémie de COVID-19. Ces mesures génèrent des impacts différenciés parmi les populations, notamment les groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones, qui peuvent affecter leur vie et leur intégrité, mais aussi la survie culturelle de ces peuples autochtones<sup>5</sup>.*

Le développement de la pandémie dans les territoires autochtones a varié dans chaque région du pays :

- Dans l'État d'Amazonas, au sud du pays, les premiers cas sont arrivés du Brésil par le Río Negro, mais ont été traités de manière très efficace par les autorités sanitaires, ce qui a permis de réduire considérablement la contagion dans la région.
- Cependant, dans d'autres régions, comme l'Alto Ventuari dans les communautés de Ye'kwana et Sanima, les contagions se sont propagées de manière générale au cours des mois d'août et de septembre 2020, une situation dans laquelle il y a eu des déficiences dans l'attention fournie par le système de santé régional.
- En ce qui concerne le Haut Orénoque et plus particulièrement la population Yanomami, les informations publiques disponibles indiquent qu'environ 40 autochtones de ce

peuple ont été infectés, mais ils ont été retenus et traités dans la ville de La Esmeralda, pour éviter qu'ils ne pénètrent dans le territoire Yanomami.

- Pour leur part, dans le sud de l'État de Bolívar, sur le territoire du peuple Pemón, les premiers cas ont été signalés dans des communautés proches de San Elena de Uairén, avec un nombre indéterminé de cas, mais avec des informations publiques faisant état d'un nombre important d'infections autochtones.

- Dans le delta de l'Orénoque, bien que des degrés variables d'infection aient été signalés parmi la population Warao, il a été prouvé que les cas étaient abondants dans la région en 2020.

- Cette situation était similaire dans l'État de Zulia chez la population autochtone Wayuú et chez les peuples Yukpa et Bari de la Sierra de Perijá.

Dans le contexte général de la pandémie, il convient de souligner les efforts déployés par l'*Observatoire sur la COVID-19 ORPIA-Wataniba*, formé en Amazonas par ces deux organisations, qui ont créé une équipe de travail multiethnique composée de 20 représentants autochtones de dix peuples différents, et le soutien technique de l'Association Wataniba, avec l'objectif préventif fondamental d'informer les communautés autochtones de la région des aspects les plus importants de la pandémie et de les tenir au courant de son évolution, de promouvoir des actions de plaidoyer pour l'intervention des autorités de santé publique et d'établir des systèmes d'alerte précoce, en particulier dans les communautés difficiles d'accès.

Ce qui est clair, c'est que les conditions sanitaires et la présence systématique de maladies endémiques accentuent en 2020, l'urgence de la COVID-19 dans le pays et particulièrement chez les peuples autochtones susmentionnés, en raison de la proximité de la frontière avec le Brésil et la Colombie, pays fortement touchés par la pandémie. Selon les bulletins de l'*Observatoire ORPIA-Wataniba*, la région amazonienne des deux pays figure parmi les zones où le nombre d'infections et d'incidences cumulées est le plus élevé<sup>6</sup>, ce qui place les populations autochtones dans une situation de plus grand risque depuis le début de la pandémie. Dans le cas vénézuélien, les politiques gouvernementales concernant la COVID-19 ont été marquées par certaines défaillances dans le diagnostic, dans l'application des tests et par l'opacité du registre, rendant la prise en charge décentralisée difficile pour l'exercice du droit à la santé. Le bulletin *ORPIA Wataniba* a enregistré un total de 4 868 infections dans les trois États de la région amazonienne vénézuélienne (Amazonas, Bolívar et Delta Amacuro), dont 878 étaient indigènes. En outre, 38 autochtones sont morts.<sup>7</sup>

L'organisation autochtone Ye'kwana de Caura (Bolívar) "*Kuyujani*" a dénoncé la situation en raison du décès de 26 autochtones suite à des complications liées au paludisme<sup>8</sup>. De plus, les activités extractives, en contaminant les rivières, affectent les systèmes nerveux, digestif, respiratoire et immunitaire de nombreux habitants des communautés proches des mines<sup>9</sup>, enregistrant "*des taux élevés de diabète, d'hypertension et d'autres maladies chroniques*", aggravant ainsi l'urgence sanitaire de 2020, comme le rapportent l'OPS et la Commission des droits de l'homme de Zulia (CODHEZ). Les deux organisations ont également fait état de la malnutrition chronique des enfants autochtones, de taux élevés de mortalité maternelle et de la présence du paludisme et de la dengue<sup>10</sup>. Il a également été signalé que de nombreuses communautés dans les États de Zulia, Delta Amacuro, Monagas et Apure manquent d'eau potable, d'assainissement et de soins interculturels<sup>11</sup>.

À cela s'ajoute la détérioration des infrastructures de santé dans les terres autochtones, comme le note la Conférence épiscopale vénézuélienne :

*"Les soins de santé sont précaires, les dispensaires et les postes de santé, dans les communautés indigènes, ne disposent pas de la présence minimale de personnel et d'équipements sanitaires qui permettraient de résoudre les situations médicales de base."*<sup>12</sup>

Cette situation se reflète dans la dénonciation des peuples autochtones des communautés d'Alto Caura et d'Erebato, dans la municipalité de Sucre, dans l'État de Bolívar, qui réclament leur droit à la santé, au combustible et à une aide humanitaire urgente de la part du gouvernement national<sup>13</sup> et la protestation à Caracas de 300 membres du peuple Yukpa en raison de leurs problèmes de santé et de logement<sup>14</sup>.

### **Intégrité physique**

En raison de l'occupation des territoires autochtones par des groupes armés et d'autres acteurs, des conflits ont éclaté avec les peuples autochtones, notamment avec les forces de sécurité, les groupes irréguliers et autres.

- Un exemple de ce qui se passe est celui de la rivière Caura, où une confrontation a eu lieu entre des groupes irréguliers et 15 membres des peuples Ye'kwana, Sanima et un Wayuú<sup>15</sup>.

- Un autre cas notable est la torture de trois jeunes Yukpa par des policiers de la mission Cuadrantes de Paz dans la paroisse Libertad de Machiques, dans l'État de Zulia<sup>16</sup>.

- D'autre part, il y a le cas de la militarisation présumée de Guajira, dans l'État de Zulia, dans la zone de Paraiguiapoa, où, à la suite de protestations contre le manque d'eau, d'électricité et d'aliments, la Garde nationale a tiré des grenades à plomb et des bombes lacrymogènes aux premières heures du matin dans les premiers jours d'octobre 2020, et sur la route principale des Caraïbes et à Guarero en avril.

- Il y a eu plusieurs blessés parmi les autochtones Wayuú, trois autochtones ont été privés de liberté, et il y a eu 17 descentes sans mandat et un bon nombre d'autochtones Añú et Wayuú persécutés par les forces de sécurité de l'État, dont les maisons ont été perquisitionnées sans mandat<sup>17</sup>.

- De même, des manifestations dans le centre de Caracas, suite à une mobilisation des autochtones de l'État de Zulia devant les organes de sécurité, ont fait cinq blessés parmi les Yukpa pour des raisons politiques et sociales<sup>18</sup>.

- D'autre part, deux caciques généraux et plus de 37 capitaines autochtones ont dénoncé le fait que des dissidents de la guérilla colombienne avaient pris le contrôle des ressources et du territoire indigènes (dans l'état d'Amazonas)<sup>19</sup>.

- De la même façon, l'organisation OIPUS avait dénoncé, en mars 2020, la présence de groupes armés, de guérilleros de l'ELN et de dissidents des FARC, et l'activité minière sur les territoires du peuple Uwottüja<sup>20</sup>.

### **La migration transfrontalière**

La migration transfrontalière s'est poursuivie en 2020, malgré la pandémie et les mesures de confinement social. Les autochtones vénézuéliens qui migrent le plus sont

ceux de l'Amazonie vénézuélienne (États d'Amazonas, de Bolivar et du Delta Amacuro), en particulier ceux du peuple E'ñepa et ceux qui vivent dans l'État de Zulia, une situation qui passe normalement inaperçue dans le contexte de la crise nationale.

À cet égard, il a été indiqué que:

*"On a beaucoup parlé de la crise migratoire vénézuélienne et de l'augmentation du nombre de marcheurs vénézuéliens, mais en revanche, on sait peu de choses sur la situation des migrants autochtones - la majorité, appartenant aux ethnies Wayuú, Warao, Yukpa et Pemón"*<sup>21</sup>.

En 2020, les groupes de migrants autochtones les plus représentatifs étaient les membres du peuple Warao, puisqu'au moins 6 000 d'entre eux ont migré vers le Brésil, le Suriname et la Guyane<sup>22</sup>. Beaucoup de ces groupes autochtones se trouvent dans des camps de réfugiés dans le nord du Brésil et de la Colombie, dans des conditions critiques pour leur subsistance, comme le souligne ACNUR : "Forcés de quitter le Venezuela, les Wayuú, Warao, Barí et Yukpa, entre autres, ont des difficultés à accéder aux services de base en raison d'un manque de documents"<sup>23</sup>.

## Notes et références

1. Comisión Interamericana de Derechos Humanos. *Pueblos indígenas y tribales de la Panamazonia*. Washington D.C, septiembree 2019, pp. 65.
2. Oficina del Alto Comisionado de Naciones Unidas para los Derechos Humanos. *Informe sobre la situación de los Derechos Humanos en la región del Arco Minero del Orinoco*. Julio de 2020, pp.11.
3. Idem pp. 13.
4. Aguilar Vladimir. *Derechos Indígenas en 20 años de Constitución Bolivariana. Consistencias e Inconsistencias de Derechos Reconocidos en Venezuela*. Documento mimeografiado por la Asociación Wataniba, marzo 2020.
5. Ministerio del Poder Popular la Salud. *Plan para la prevención, contención de la infección y control de la enfermedad COVID-19 para pueblos y comunidades indígenas*. Caracas, abril 2020.
6. Observatorio ORPIA–Wataniba. COVID-19 en la Amazonia venezolana. Boletín No14, 6 de diciembre de 2020.
7. Observatorio ORPIA-Wataniba. *COVID-19 en la Amazonía venezolana*. Boletín No13, 15 de noviembre de 2020. Disponible sur <https://www.amazoniasocioam-2biental.org/es/radar/observatorio-wataniba-orpia-covid-19-en-la-amazonia-venezolana-boletin-numero-13/>
8. María Ramírez Cabello. "Kuyujani pide inmediata atención tras muerte de indígenas por malaria en el Caura y crisis de combustible". *Correo del Caroni*, 23 de junio de 2020. Disponible sur <https://www.correodelcaroni.com/ciudad/region/5771-kuyujani-pide-inmediata-atencion-tras-muerte-de-indigenas-por-malaria-en-el-caura-y-crisis-de-combustible>
9. Sebastiana Barráez. "El desesperado grito de los waraos venezolanos para que la comunidad internacional no los deje morir de hambre y enfermedades". *Infobae*, 5 de junio de 2020. Disponible en <https://www.infobae.com/america/venezuela/2020/06/05/el-desesperado-grito-de-los-waraos-venezolanos-para-que-la-comunidad-internacional-no-los-deje-morir-de-hambre-y-enfermedades/>
10. "Indígenas de la Amazonía y OPS unen fuerzas ante la COVID-19". *Inter Press Service*, 16 de julio de 2020. Disponible sur <http://www.ipsnoticias.net/2020/07/indigenas-la-amazonia-ops-unen-fuerzas-ante-la-covid-19/>
11. *Ibidem*.
12. "Indígenas venezolanos en alto riesgo de morir por COVID-19 y por hambre". *Vatican News*, 27 de mayo de 2020. Disponible sur <https://www.vaticannews.va/es/iglesia/news/2020-05/obispos-venezuela-indigenas-amazonia-coronavirus.html>
13. "'Necesitamos ayuda:' el grito de los indígenas del alto Caura y Erebató". *El Nacional*, 16 de diciembre de 2020. Disponible sur <https://www.elnacional.com/venezuela/necesitamos-ayuda-el-grito-de-los-indigenas-del-alto-caura-y-erebato/>



14. Yazmín Antía. "Qué trajo a los Yukpas a Caracas?". *El Universal*, 11 de noviembre de 2020. Disponible en <https://www.eluniversal.com/politica/85052/que-trajo-a-los-yukpas-a-caracas>
15. "Situación en la cuenca del río Caura: actualización 11 mayo 2020". *Wataniba*, 11 de mayo de 2020. Disponible sur <https://watanibasocioambiental.org/situa-/cion-en-la-cuenca-del-rio-caura-actualizacion-11-mayo-2020/>
16. Luisbi Portillo. "Tres jóvenes yukpa detenidos fueron torturados por la policía". *Indymedia*, 22 de octubre de 2020. Disponible sur <http://indymedia-venezuela.contrapoder.org/spip.php?article1950&lang=fr>
17. Comité de Derechos Humanos de la Guajira. "Por la resistencia indígena contra la militarización de la Guajira". *Indymedia*, 19 de noviembre de 2020. Disponible sur <http://indymedia-venezuela.contrapoder.org/spip.php?article1963&lang=fr>
18. Carlos D' Hoy. "Cinco heridos dejó protesta de indígenas Yukpa cerca de Miraflores". *El Universal*, 11 de noviembre de 2020. Disponible sur <https://www.eluniversal.com/sucesos/85045/cinco-heridos-dejo-protesta-de-indigenas-yukpa-cerca-de-miraflores>
19. María Ramírez Cabello. "Indígenas de Amazonas rechazan actividades mineras de disidencias de las FARC en sus territorios". *Correo del Caroni*, 26 de septiembre de 2020. Disponible sur <https://www.correodelcaroni.com/ciudad/region/6986-indigenas-de-amazonas-rechazan-actividades-mineras-de-disidencias-de-las-farc-en-sus-territorios>
20. Organización Indígena Pueblo Uwottüja del Sipapo (OIPUS). "Edo. Amazonas. Pueblo Uwottüja ("piaroa") ante la presencia de grupos armados y actividad minera en su territorio". *Indymedia*, 9 de marzo de 2020. Disponible sur <http://indymedia-venezuela.contrapoder.org/spip.php?article1810&lang=fr>
21. Sabrina Velandia. "COVID-19 también afecta a las migrantes de Venezuela". *Global Voices*, 8 de abril de 2020. Disponible sur <https://es.globalvoices.org/2020/04/08/covid-19-tambien-afecta-a-las-migrantes-indigenas-de-venezuela/>
22. Jhoalys Siverio. "Refugiada warao de Delta Amacuro muere de COVID-19 en hospital de Boa Vista". *Correo de Caroni*, 11 de mayo de 2020. Disponible en <https://www.correodelcaroni.com/salud/coronavirus/5276-refugiada-warao-de-delta-amacuro-muere-de-covid-19-en-hospital-de-boa-vista>
23. ACNUR. *El hambre y la desesperación empujan a grupos indígenas a salir de Venezuela*. 7 de agosto de 2018. Disponible sur <https://www.acnur.org/noticias/stories/2018/8/5b69ba424/el-hambre-y-la-desesperacion-obligan-a-los-indigenas-venezolanos-a-huir.html>
24. *El Grupo de Trabajo Socioambiental de la Amazonía Wataniba fue fundado en el 2005. Promueve procesos de gestión territorial socioambientalmente sostenibles, fortaleciendo la capacidad técnica e identitaria de los pueblos que habitan la Amazonía, diseñando conjuntamente con los Pueblos Indígenas, políticas públicas coherentes con los derechos sociales y ambientales ampliamente reconocidos en la legislación venezolana. El presente trabajo se desarrolló bajo la coordinación de Luis Jesús Bello.* [www.watanibasocioambiental.org](http://www.watanibasocioambiental.org)

Le **Groupe de travail socio-environnemental amazonien de Wataniba** a été fondé en 2005. Il promeut des processus de gestion territoriale durables sur le plan socio-environnemental, renforçant les capacités techniques et identitaires des peuples qui habitent l'Amazonie, concevant conjointement des politiques publiques avec les peuples autochtones cohérentes avec droits environnementaux largement reconnus dans la législation vénézuélienne. Ce travail a été développé sous la coordination de **Luis Jesús Bello**. [www.watanibasocioambiental.org](http://www.watanibasocioambiental.org)

Source

IWGIA *El Mundo Indígena 2021*

Traduction par **Catherine Alès** : membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine